

la lettre aux locataires

#PRÉVENTION

Durant les fêtes, évitez de mettre le feu !

Les fêtes de fin d'année permettent de se rassembler et sont l'occasion de se retrouver en famille. Pour que ces moments partagés ne deviennent pas dramatiques, veuillez à respecter quelques règles de prévention pour éviter les risques d'incendies.



Chères locataires, chers locataires,

Décembre est déjà là, avec ses lumières, ses préparatifs et, que cette période soit festive ou plus calme, c'est l'occasion de rappeler que nos résidences sont avant tout des lieux de vie où l'on reste attentif les uns aux autres et où notre Office reste mobilisé à vos côtés.

C'est aussi le moment où nous devons redoubler d'attention en matière de sécurité incendie.

Chauffage d'appoint, bougies, décorations lumineuses, feu d'artifice... La période apporte son lot de petites habitudes festives qui peuvent, si l'on n'y prend pas garde, créer des risques.

Vous trouverez dans cette lettre des conseils simples et efficaces pour protéger votre logement, votre famille et vos voisins.

La sécurité est l'affaire de tous : un geste prudent, une vérification, un signalement peuvent éviter un accident.

Parce que votre bien-être et votre tranquillité sont au cœur de nos préoccupations, l'Office reste à vos côtés pour répondre à vos questions et vous accompagner au quotidien.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat

Les bougies :



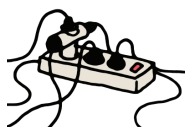
- Ne laisser pas de bougies allumées sans surveillance.
- Vérifier que toutes les bougies sont éteintes en quittant la pièce.
- Veiller à les espacer et les placer sur une surface stable.
- Ne les allumer pas à proximité de d'objets ou de décorations inflammables (meubles, linge de maison, plantes etc.), **n'allumez jamais de bougies sur les branches d'un sapin.**
- Les tenir éloignées de la portée des enfants.

Le sapin :



- Placer le sapin à distance de toute source de chaleur (bougie, radiateurs, cheminées).
- Ne pas couvrir le sapin de fausse neige ou faux givre, ces matières sont hautement inflammables.

Équipements électriques :



- Ne pas surcharger les prises
- Respecter les puissances maximales indiquées.
- Surveiller les appareils en marche.
- Ne pas poser de textiles sur les appareils électriques en marche.
- Débrancher les guirlandes lorsqu'elles ne sont pas utilisées.



Ne pas fumer au lit, ne jamais vider un cendrier dont les cendres sont encore chaudes dans une poubelle, ne pas jeter son mégot par la fenêtre.

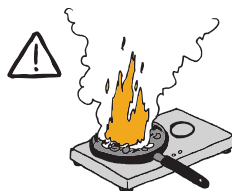


L'usage de mortiers d'artifice sur la voie publique est strictement interdit sans autorisation préalable de la mairie ou de la préfecture. De même, tirer un feu d'artifice dans un endroit confiné et/ou rassemblant un grand nombre de personnes est interdit.

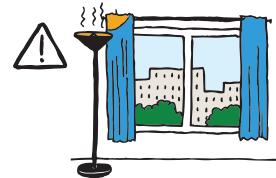
Certains gestes valent pour toute l'année !



Des installations électriques non conformes : une multiprise surchargée, des câbles dénudés, peuvent causer un incendie.



Ne laissez pas d'aliments sur le feu, l'huile de cuisson peut s'enflammer.



Un lampadaire halogène, placé trop près des rideaux est dangereux. La chaleur dégagée par la lampe peut enflammer les rideaux.

Les bons réflexes en cas d'incendie :



Appelez les services de secours :
18 – pompiers
112 – numéro unique d'urgence européen

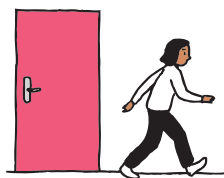


Ne prenez jamais l'ascenseur, prenez les escaliers.



N'entrez jamais dans la fumée. Si vous êtes déjà dans la fumée, placez un tissu devant votre nez et baissez-vous, l'air frais se situe près du sol.

Adaptez votre comportement à la situation



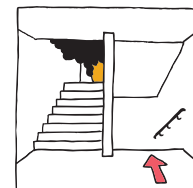
Si l'incendie se déclare près de chez vous :

- 1 Évacuez les lieux
- 2 Fermez la porte de votre appartement
- 3 Sortez par l'issue la plus proche



Si l'incendie est au-dessus ou sur votre palier :

- 1 Restez chez vous
- 2 Fermez la porte de votre appartement et mouillez-la
- 3 Manifestez-vous à la fenêtre



Si l'incendie est au-dessus :

- 1 Sortez par l'issue la plus proche



Vérifiez vos détecteurs !

Chaque année, veillez à vérifier si votre Détecteur Automatique de Fumée (DAF), fonctionne ! Pour cela, appuyer sur le bouton, s'il émet un signal sonore, il fonctionne, sinon, il faut le remplacer rapidement. Pour la pose de votre nouveau DAF, privilégiez de le placer dans les parties desservant les chambres, à bonne distance de la cuisine et de la pièce d'eau. Il est également préférable de le coller plutôt que de le visser.

Consultez le guide incendie :

